



Signataire : Alberto Velasco

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2022

Question écrite urgente

au sujet du formalisme excessif de l'OCE et du mandat à l'Université de Genève

La Tribune de Genève du 16 août indique que le DEE, à la suite de l'arrêt fédéral considérant le formalisme excessif de l'OCE comme une forme de déni de justice, a mandaté un professeur de l'Université de Genève pour mener une analyse à la fois qualitative et quantitative sur les décisions de sanctions et d'inaptitude au placement rendues par l'OCE.

Tout en saluant cette initiative, et considérant que l'Université de Genève est pratiquement financée par l'Etat et que les professeurs bénéficient de salaires plus qu'adéquats, est-ce que cette étude sera financée par le département ?

Si tel était le cas, pourrait-on nous indiquer la somme affectée à ce mandat ?

Enfin, considérant que l'Etat de Genève possède au sein de ces divers services et départements des cadres, fonctionnaires ou employés, avec des formations et compétences permettant de mener à bien cette étude, quelle est la raison qui fait qu'il faille s'adresser à l'université pour une étude faisant appel à des données statistiques et juridiques ? Le cas échéant, pourquoi ne pas mandater la CDC ou le SAI ?